

SELARL JURIEXCEL

Commissaire de Justice

2, Avenue de la Gare - B.P. 15 - 18700 AUBIGNY-SUR-NÈRE

Recouvrement – Constats – Ventes aux Enchères –

VENTE AUX ENCHERES

Vendredi 27 janvier 2023- 14 h 00

Lieu de la vente :

18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE,

ZONE INDUSTRIELLE DES GRANDS CHAMPS

Exposition publique à partir de 13 h 30

Liquidation judiciaire

(L.J SARL DI ZAZZO)



VENTE AUX ENCHERES

27 JANVIER 2023

DÉSIGNATION
Une table piètement métallique
Une armoire métallique
Un meuble de bureau métallique plateau bois
Une armoire métallique basse
Une table à dessin
Un bureau piètement métallique
Un caisson métallique
Une grande table piètement métallique
Un ensemble d'étagères
Deux caissons métalliques
Une armoire métallique basse
Un bureau en bois
Un ensemble tour ordinateur avec écran DELL
Une grande armoire métallique
Un bureau piètement métallique plateau bois
Un ensemble tour ordinateur
Un ensemble de rayonnage métallique
Un lot de visserie divers
Une grande armoire métallique
Un aspirateur KEENOX 7129-73
Trois bureaux piètement métallique
Deux mélangeurs béton H.S
Une table piètement bois et plateau bois

Un ensemble four micro-onde et réfrigérateur
Casiers métalliques
Un marchepied TUBESCA
Un lot de raccord PVC
Lot d'outillage HS
Lot de tuyaux PVC et métalliques
Lot de consommables divers
Une cuve à récupération d'eau
Un compresseur à air
Un transpalette
Une perceuse à colonne
Un lot d'étais tirant poussant
Un lot de parpaings
Un lot de briques
Un lot de coffrage PERI
Un théodolite de chantier NEDO































































CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les lots seront annoncés et adjugés dans l'ordre de référencement du catalogue

La vente sera faite au comptant.

Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 14,28 % TTC. Les lots sont vendus en l'état. L'exposition préalable permettant de contrôler l'état des lots, aucune réclamation ne sera admise après la vente. Le dernier enchérisseur sera considéré comme adjudicataire responsable du paiement. Il devra déclarer à l'huissier vendeur son identité et son adresse. Si l'enchérisseur agit pour le compte d'autrui, il devra présenter un document d'identité, un mandat pour agir et les documents identifiant son mandataire. Les lots ne seront délivrés aux adjudicataires qu'après encaissement du règlement.

Le règlement pourra s'effectuer :

- en espèces selon les limites imposées par la législation en vigueur soit 1.000 euros
- par chèque (une pièce d'identité sera exigée)
- par carte bancaire

GARANTIES :

L'huissier de justice se réserve la possibilité de rectifier les désignations du catalogue. Ces rectifications seront annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

DELIVRANCE DES LOTS

Le retrait des objets est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra qu'après encaissement du règlement des lots achetés. L'acheteur devra émarger le bordereau de remise des lots avant son départ.

Les objets pourront être retirés sur place après la clôture de la vente et sur rendez-vous. Aucun objet ne pourra être emporté pendant l'opération de vente.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et l'huissier de justice vendeur décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.